

Deux ans avec sursis après l'accident mortel

MÉRIGNAS Le 12 mars 2016, deux jeunes femmes avaient été fauchées par un automobiliste condamné hier par le tribunal correctionnel

Florence Moreau
fl.moreau@sudouest.fr

Le délibéré est tombé hier. L'automobiliste qui avait fauché deux jeunes femmes, le 12 mars 2016, sur la RD 128 à Mérignas, a été reconnu coupable d'homicide involontaire et de blessures involontaires. Le tribunal correctionnel de Bordeaux, devant lequel il a comparu en début de mois, l'a condamné à deux ans de prison avec sursis. Son permis a été annulé. Il a interdiction de le repasser avant un an. Il n'a pas dit un mot au moment du prononcé de sa peine.

Manœuvre d'évitement

Le 12 mars 2016, sur la RD 128 à Mérignas peu avant 19 h 30, entre chien et loup, après avoir vu « deux piétons dans les phares à droite » et avisé une voiture qui arrivait en face, ce quinquagénaire du Réolais avait effectué une brusque manœuvre d'évitement sur sa gauche. Mais, ayant peur de percuter le véhicule arrivant en sens inverse, il avait « remis un coup de volant à droite ».

Laurence Simon, 30 ans, et son amie Cécilia, 29 ans, qui marchaient devant leurs compagnons, avaient été heurtées de plein fouet par l'arrière. La première était décédée sur place avec sa chienne. Le pronostic vital de la seconde avait un temps été engagé.

Elle garde des séquelles irréversibles. L'enquête a révélé que le prévenu, pris à partie sur place, avait bu de la bière et un rhum arrangé avant de prendre le volant. L'expert désigné pour reconstituer la cinétique avait, quant à lui, conclu que si les piétons avaient marché sur le côté gauche, l'accident ne serait sûrement pas arrivé, indépendamment du taux d'alcool et que leur présence sur ce



M. Charles Dufranc, pour la défense, avait plaidé la relaxe. PH. FL. M.

« L'imprudence des victimes vient atténuer votre faute mais ne vous exonère pas de vos responsabilités »

fait de marcher à droite alors que le jour finissait leur avait été reproché.

« L'imprudence des victimes vient atténuer votre faute mais ne vous exonère pas de vos responsabilités », avait accusé le vice-procureur. « La cause de la mort et de l'accident, c'est bien vous », avait-il poursuivi en requérant deux ans de prison avec sursis et l'annulation du permis pendant dix-huit mois ainsi qu'un stage de sensibilisation à la sécurité routière. « Il aurait fallu anticiper. Ne pas boire, ralentir. »

côté de la route constituait un « événement imprévisible ».

De fait, lors du procès, les proches des victimes avaient eu le sentiment d'être jugés. Le

« La mort dans le prétoire »

Pour M. Servan Kerdoncuff, qui défendait la famille de la jeune femme grièvement blessée dans l'accident, « cette décision est conforme au dossier. Nous sommes satisfaits que la justice pose les responsabilités et nous espérons qu'il n'y aura pas de nouveau procès et de nouvelle demande de relaxe », qui avait choqué les parties civiles.

M. Charles Dufranc estimait qu'il avait « un argumentaire rigoureux et solide fondé sur le rapport d'expertise » pour plaider cette relaxe décriée. « Nous avons un raisonnement de bonne foi, mais au-delà du raisonnement, il y a les gens, l'humain. Quand la mort entre dans un prétoire, on a très vite fait de traiter les prévenus en criminels. »

Son client ne devrait pas faire appel. « Il a besoin de sortir de cette procédure qui dure depuis trois ans et qui est pénible mentalement aussi pour lui. »

Un homme blessé à l'ar

SAINT-ÉMILION Une rixe samedi à dimanche entre autres individus ont été m

Un homme d'origine britannique était toujours hospitalisé hier, après avoir été grièvement blessé par arme blanche lors d'une rixe dimanche matin vers 4 heures à Saint-Émilion, au lieu-dit La Gaffellière. Son pronostic vital n'est en revanche plus engagé.

On ignore encore pourquoi et comment le drame est survenu. Deux amis originaires d'Angleterre ont rencontré à Calais, à la sortie du ferry ou durant leur voyage en mer, un Belge, résident britannique. Ils auraient décidé de faire la route ensemble vers le sud de la France ou en Espagne dans la voiture de ce dernier. L'enquête, pour l'heure, n'arrive pas vraiment à dé-



Le drame a eu lieu dimanche, vers 4 heures, à La Gaffellière, où se trouve la gar

FAITS DIVERS

BORDEAUX

Arrêtés après avoir arraché une chaîne de cou

Un Bégalais de 17 ans, accompagné d'un Bordelais de 19 ans, a été interpellé par une patrouille de police, mardi, en début de soirée, rue Sainte-Catherine, en plein cœur de Bordeaux. Ils venaient d'arracher la chaîne de cou à un passant, rue des Trois-Conils. Ils ont